

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024/040

Séance du 13 DECEMBRE 2024

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre
le 13 décembre,

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire

Date de la convocation : 06 décembre 2024

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Jean-Pierre HENICKE, Christophe DESSAINTJEAN, Emilie
JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Marie-Claude JEANDEAUD, Cléo MOIROUD, Brigitte
GEORGERY, Jean-Marie OGER, Chantal LOMETTI.

A DONNE POUVOIR : Monsieur Samuel DANNA à Monsieur Roland SEIGLE

OBJET :

Recensement de la
population : rémunération
des agents recenseurs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de " démocratie de proximité " et
notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau
recensement

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents
recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur Louis BALLY ne prenant pas
part au vote, à 14 voix pour, décide de fixer la rémunération des agents recenseurs
comme suit :

- rémunération nette de 1426,30 € par agent recenseur pour la totalité de la mission
versée avec les paies des agents du mois de février,
- indemnité horaire d'un montant de 60 € pour 6 heures de formation préalable à
effectuer les 9 et 14 janvier 2025

DIT que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales et patronales qui restent à
la charge de la commune

Les crédits correspondants aux mesures évoquées seront prévus au budget 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer 3 emplois temporaires d'agents
recenseurs vacataires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 14 décembre 2024
Le maire, Aurélien BLANC.

